



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15.02.2024 à 19 h 30
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le 15 février deux-mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni, salle du conseil municipal, 2 rue Pierre Mussieux - 42800 TARTARAS, sous la présidence de Monsieur GABIAUD Jérôme, maire.

En présence de : Jérôme GABIAUD, Huguette DRID, Béatrice BRET, Serge DEVIDAL, Chantal BEAUJARD-LOPEZ, Olivier RANDEAU, Guillaume JACMART, Céline PERONNEAU-LANDRY

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Absents excusés : Mathieu JACOMINO – Florence BERNARDINI - Valérie DELETRAZ - Chrystèle ZEMMA

Secrétaire de séance : Huguette DRID

Participait également à la réunion : Elisabeth BUSARELLO, Rédacteur faisant fonction de secrétaire de mairie

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23.01.2024

Finances :

2. Modification délibération n° 03.2024 « Tarifs salle polyvalente Tartaras/Dargoire à compter du 01/03/2024 »
3. CLSH - Mise en place de tarifs modulés pour le temps de midi
4. Tarifs des entrées pour les spectacles qui se produisent à l'espace culturel du Châtelard
5. Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) : contribution 2024

Questions diverses :

Autres questions diverses

Monsieur le Maire fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance nommée sera : Huguette DRID

Question 1 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 janvier 2024

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 janvier 2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme PERONNEAU-LANDRY intervient en signalant que lors du précédent conseil, la date du 28/06/2024 avait été proposée pour le repas de fin d'année. Malheureusement, une manifestation est prévue par la commission animation ce même jour.

Une nouvelle date est donc fixée pour le repas de fin d'année : 21/06/2024

Finances

Question 2 :

D20-2024 : Modification délibération n° 03.2024 « Tarifs salle polyvalente Tartaras/Dargoire à compter du 01/03/2024 »

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération n° 03-2024 avait été prise lors du conseil municipal du 23 janvier 2024 pour l'actualisation des tarifs de la Salle Polyvalente Intercommunale Tartaras/Dargoire. Il informe que dans le paragraphe « locations à titre gratuit » doit être rajoutés, après « ...pour l'organisation de leur ARBRE DE NOEL », les mots **ou d'une KERMESSE** afin que notre délibération soit identique à celle prise par la commune de Dargoire lors de sa séance du 29/01/2024.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Mme BEAUJARD-LOPEZ lance la discussion sur l'équité entre toutes les associations utilisatrices de la SPI.

Une réflexion plus poussée sera menée avec la commune de Dargoire.

Question 3 :

D21-2024 : CLSH - Mise en place de tarifs modulés pour le temps de midi

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, la délibération n° 46.2023 du 27 juin 2023 fixant le tarif de la cantine pour les familles fréquentant ce service.

Afin de répondre aux exigences de la CAF, il y a nécessité d'établir un tarif modulé, selon le quotient familial des familles.

Monsieur le Maire propose donc, au conseil municipal, de voter les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2024 :

- QF inférieur à 800 € : 4.40 €
- QF supérieur à 800 € : 5.25 €

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Question 4 :

D22-2024 : Espace Culturel du Châtelard – Tarifs des entrées pour les spectacles à compter du 01/03/2024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PERONNEAU-LANDRY.

Mme PERONNEAU-LANDRY explique qu'une augmentation des tarifs d'entrée pour les spectacles donnés à l'espace culturel du Châtelard est nécessaire. En effet, depuis la crise « Covid » les tarifs des artistes ont considérablement augmenté. Une réflexion a donc été menée, avec la commission animation, afin de réévaluer les tarifs d'entrée.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Tarifs pleins : 11 € à partir de 10 ans
- Tarifs réduits : 7 € de 2 à 10 ans

Mme PERONNEAU-LANDRY souligne également que lors de spectacle à budget plus important, il serait souhaitable qu'une délibération soit prise ponctuellement.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, la délibération n° 92.2015 du 13 octobre 2015 qui avait été prise concernant les tarifs des entrées pour les spectacles donnés à l'espace culturel du Châtelard.

Il propose d'actualiser ces tarifs à compter du 01/03/2024.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote les tarifs suivants :

- Tarifs pleins : 11 € à partir de 10 ans
- Tarifs réduits : 7 € de 2 à 10 ans

Si, pour quelques raisons que ce soient, les tarifs d'entrée d'un spectacle devaient être différents de ceux annoncés ci-dessus, une nouvelle délibération sera prise ponctuellement

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Question 5 :

D23-2024 : Syndicat Intercommunal du Pays du Gier : contribution 2024

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune adhérente au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite chaque année à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement »
- Fiscalisation de cette contribution c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément aux quatre taxes directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 décembre 2023 relative à la fiscalisation des contributions des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier

Décide :

- d'acquitter la contribution au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier par la fiscalisation dans les conditions prévues aux 1609 quater et 1636 octies du Code Général des Impôts
- de demander la mise en recouvrement, des sommes dues au Syndicat par les Services Fiscaux.

Décision prise à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Rappel de la date des élections européennes : 09/06/2024

2/ Marché « construction cantine » : M. Le Maire informe que l'appel d'offre poursuit son cours avec de nombreux dossiers retirés.

3/ M. Le Maire informe que SEM ainsi que le SIEL proposent l'installation d'une borne électrique sur la commune. Il va se renseigner pour avoir plus de détails sur les formalités diverses concernant cette installation éventuelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance

Huguette DRID



Le Maire

Jérôme GABIAUD

